

n'existe pas encore dans un pays qui ne peut s'occuper convenablement de ses jeunes, de ses invalides et de ses vieillards et leur fournir ces services essentiels.

**M. Otto:** Monsieur le président, je suis certain que vous m'accorderez une ou deux minutes. Je n'ai rien à reprocher au ministre qui, à mon avis, s'est bien acquitté de ses fonctions. On aurait lieu de s'étonner si je le félicitais outre mesure. Le discours de l'honorable député d'York-Humber m'a fort impressionné, mais j'avoue franchement que je diffère d'opinion avec lui quand il dit que les taux de salaire représentent la solution du problème des infirmières. Je ne veux pas croire non plus que les mères de famille et les épouses qui veulent passer la fin de semaine avec les leurs et qui refusent de retourner à l'hôpital pour \$12 le feraient pour \$20. Si quelqu'un veut se renseigner sur l'administration des hôpitaux, il serait bien avisé de passer une heure avec le député de York-Humber.

Toutefois, comme il est directeur d'un hôpital, le député de York-Humber ne veut pas être trop rude à l'égard des hôpitaux. Comme c'est le ministre qui paie en bonne partie les violons, même s'il ne peut donner la note, je crois que son ministère devrait, du moins, avoir un droit de regard, surtout en ce qui a trait à l'administration des hôpitaux. Le député de York-Humber a dit qu'en fin de semaine, les hôpitaux sont presque fermés. Nous savons que c'est vrai. Il y a cependant d'autres questions que le ministre devrait étudier comme, par exemple, le cas des lits réservés à certains médecins; les diplômes que les médecins doivent détenir pour faire partie du personnel; le fait qu'un médecin, attaché à un hôpital, ne peut pratiquer dans un autre hôpital ou même y entrer comme visiteur. Nous supposons qu'il s'agit d'un médecin diplômé. Ce sont des choses qui nous coûtent cher. Elles coûtent cher, elles contribuent à la mauvaise administration des hôpitaux et au manque de lits. En fait, qu'est-ce que l'administration civile d'un hôpital? J'ignore même s'il y a une définition. Chaque hôpital semble s'administrer tout seul. Ce sont des questions que nous avons le droit d'examiner.

J'aimerais demander au ministre de songer à un autre point. Je crois que c'est le moment, si le ministre compte présenter un programme médical d'ici cinq ans. Mon honorable collègue fait partie de la profession juridique et j'emploie le mot profession dans son sens le plus large parce qu'il s'agit en fait d'une affaire juridique. Il me semble que la profession médicale n'est plus une profession, mais plutôt une affaire médicale. J'aimerais lui demander de songer en particulier

au problème qui se posera dans cinq ans, quand nous voudrions proposer un programme médical, et ce problème, ce sera le manque de médecins. Comme nous devons traiter avec un groupe très uni, je demande aux membres du cabinet si le gouvernement ne devrait pas songer à former des médecins aux frais de l'État. Nous devrions former autant de médecins qu'il y aurait de candidats admissibles en leur accordant des bourses. Puis, quand nous voudrions lancer un programme médical, il n'y aura plus pénurie de médecins, mais peut-être pléthore. Alors, je doute que les médecins songent à déclencher la grève comme ils l'ont fait ailleurs en d'autres circonstances. Nous pourrions faire appel à un groupe bien plus considérable de personnes pour travailler dans ces hôpitaux et s'occuper de la mise en œuvre d'un programme médical.

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Avant que ce crédit soit adopté, je pourrais peut-être essayer de répondre brièvement à quelques questions. M'adressant tout d'abord au préopinant qui a formulé une proposition très intéressante: s'il existe entre le gouvernement et la profession médicale un conflit que le gouvernement ne pense pas pouvoir régler en se conciliant les médecins, nous devrions alors circonvier la profession en formant nos propres médecins—je répondrai au député que le gouvernement n'a pas la moindre intention d'agir de la sorte. Le rapport Hall recommande que le gouvernement augmente sensiblement son aide à la formation de médecins et qu'il signale qu'il faudrait beaucoup plus de médecins. Le ministère étudie la question de très près.

Mon honorable ami de Kootenay-Ouest a soulevé certaines questions. Il m'a demandé de l'excuser d'avoir à s'absenter de la Chambre en disant qu'il lirait mes observations dans le compte rendu. Il a parlé du programme en voie d'établissement, et notamment de la conférence sur l'arriération mentale qui doit avoir lieu le mois prochain. Il a mentionné l'intérêt particulier que ses commettants portent à l'établissement de nouvelles installations spécialisées pour les retardés mentaux. Il a aussi parlé au nom d'un de ses commettants intéressé à faire inclure les services des chiropraticiens lors de la création de tout régime médical de santé. Je voudrais signaler que j'ai souvent rencontré les représentants de cette profession depuis mon entrée en fonction. J'ai longuement écouté avec sympathie les instances qu'ils m'ont présentées. D'autres intéressés, notamment, l'honorable député de Red-Deer, qui exerce cette profession, m'ont fait des recommandations à cet égard.